



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 30 juin 2021

**FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE ST PIERRE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

**Absents :**

Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 02**  
**Absents : 02**

DIRECTION CULTURE

n°26

**FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE ST PIERRE**

Rapporteur : Marie-Christine LE NORMAND

Pour des raisons de sécurité liées à l'usure du bronze, la Collectivité doit procéder au remplacement de la cloche n°3 de l'église Saint-Pierre qui est depuis 180 ans dans le clocher.

Pour pourvoir à ce remplacement, il est souhaité une fabrication à l'identique de la cloche existante d'une dimension de 1010 mm de diamètre et d'un poids estimé à 673 kg.

Les travaux d'une durée de 4 à 6 mois seront confiés à l'entreprise Art Camp.

Le coût global de cette opération est de 33 335,63 TTC.

Afin de réaliser ces travaux, la municipalité souhaite mettre en place un financement participatif ou « crowdfunding », outil permettant au grand public de soutenir collectivement et financièrement un projet.

Outre l'aspect financier, ce principe de financement participatif permet de développer le lien social et d'impliquer les habitants dans ce projet commun.

Tous les organismes et sociétés qui proposent aux collectivités leurs services les accompagnent par le biais d'une campagne de dons qu'ils se chargent de mettre en place sur le plan administratif et juridique (encaissement des chèques, don en ligne sur le site internet, émission des reçus fiscaux, documents de communication). De nombreux échanges se sont déroulés entre autre avec la Fondation du Patrimoine.

Le lancement de la collecte se fera lors des journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2021.

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 15 juin 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du jeudi 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mandat avec un organisme de financement participatif

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,**  
Maire